



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
22 avril 2014
Français
Original : français

Session annuelle de 2014

23-27 juin 2014, Genève

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la République tunisienne (2015-2019)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Justification du programme	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Gestion du programme et des risques	6
IV. Suivi et évaluation.	7
 Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République tunisienne (2015-2019)	 8



I. Justification du programme

1. La Tunisie est un pays à revenu intermédiaire et à développement humain élevé, avec une population estimée à 10,77 millions d'habitants (2013) essentiellement urbaine et jeune (26,7 % de moins de 15 ans). Avec un taux de croissance annuel moyen de 5 % sur les trois dernières décennies, le pays a longtemps été considéré comme un modèle de réussite économique.

2. Les événements de janvier 2011 ont cependant révélé les limites d'un système de moins en moins solidaire entre territoires et entre générations, interrogeant la pertinence du modèle de développement dominant depuis les années 80 et soulevant la question de l'efficacité des politiques publiques et de l'efficience d'un système d'allocation des ressources aligné sur des priorités sectorielles.

3. Nonobstant de réelles avancées économiques et sociales, le taux de chômage demeure élevé (15,7 %) notamment celui des jeunes diplômés (33,5 %), avec une incidence sévère pour les jeunes femmes (43,5 %). Le taux de pauvreté (15,4 % en 2010) reflète peu la vulnérabilité de nombreuses catégories de la population et la profondeur des disparités de revenus et des inégalités régionales. Les rapports (2004, 2014) sur l'état d'avancement de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) indiquent aussi que si, au niveau national, la probabilité d'atteindre les cibles d'ici à 2015 paraît prometteuse, de profondes disparités régionales subsistent.

4. Malgré la relative résilience de l'économie face aux chocs de 2011 et de la crise de la zone euro, des réformes apparaissent nécessaires en matière de politiques macroéconomiques, fiscales et financières ainsi qu'au niveau du marché du travail et du système éducatif. En l'absence de plan de développement quinquennal depuis 2012, les défis clefs à relever ont trait à : a) la définition d'une nouvelle vision du développement; b) l'accroissement de l'efficacité et de l'efficience des politiques sectorielles et des ressources; c) le rétablissement de la compétitivité de l'économie et sa réorientation vers des secteurs à forte valeur ajoutée axés sur les nouvelles technologies et le savoir et générateurs d'emplois et de revenus durables; d) l'approfondissement des analyses sur la pauvreté et la vulnérabilité; e) la réduction rapide du taux de chômage et des inégalités régionales dans le cadre d'une politique de décentralisation et de développement local.

5. Le bouleversement consécutif à la Révolution de 2011 a suscité des demandes pressantes de justice sociale, de liberté et de dignité. Il a ouvert la voie à une transition démocratique prometteuse visant à instaurer l'état de droit et des institutions capables de répondre aux aspirations des citoyens. Ce processus a révélé l'ampleur des pratiques autoritaires et mis en avant les fragilités structurelles accentuant la répartition inégale des fruits de la croissance. Pour y remédier, d'importantes mesures ont été amorcées, dont l'organisation d'élections libres, l'adoption d'une nouvelle constitution, le processus de justice transitionnelle, la lutte contre la corruption, ainsi que des réformes dans les secteurs de la justice et de la sécurité.

6. La constitution de janvier 2014 est le résultat d'un large consensus de la classe politique, reflétant les aspirations d'une grande majorité de citoyens et lui conférant inclusivité et légitimité sociale. Elle consacre également l'universalité des droits de l'homme et l'égalité de genre et crée des instances indépendantes et des organes de régulation consolidant la démocratie et l'état de droit. La Tunisie a en outre signé ou

ratifié de nouvelles conventions internationales, voté des textes sur la justice transitionnelle et instauré un climat favorisant la liberté d'expression et de presse, l'éclosion des initiatives de la société civile et la participation citoyenne.

7. Bien que dotée d'atouts incontestables lui permettant de mener à bien la transition en cours, la Tunisie fait face à des défis tels que : a) l'ancrage insuffisant de l'état de droit, en termes d'accès à la sécurité et à une justice efficace; b) la centralisation excessive du processus décisionnel ainsi que la faible autonomie et les moyens limités dont disposent les collectivités territoriales pour créer une véritable dynamique de développement local et réduire le sentiment d'exclusion des régions; c) la faiblesse de la participation citoyenne et notamment des jeunes et des femmes, surtout en milieu rural; d) la faible réceptivité et redevabilité de l'administration et des institutions face aux attentes des citoyens, notamment en termes de qualité des services assurés.

8. En collaboration avec le système des Nations Unies (SNU), le PNUD a élaboré en avril 2011 une Stratégie d'appui à la transition (STT) dont la mise en œuvre a permis de dégager certains enseignements :

- Si lors du cycle précédent la contribution du PNUD, bien qu'alignée sur les priorités nationales, s'est avérée inégale avec des résultats surtout probants dans les secteurs de l'environnement et de l'énergie, la période 2011-2013 a permis de mettre l'accent sur le soutien à la gouvernance démocratique (ADR 2011);
- La STT a ainsi permis d'accompagner des dimensions clefs, dont le soutien à un processus constitutionnel inclusif et la promotion du dialogue national sur les réformes capitales, notamment dans les domaines de la lutte contre la corruption, de la justice transitionnelle et des réformes soutenant l'état de droit. Ce repositionnement s'est traduit par une crédibilité accrue du PNUD auprès de la partie nationale et de la communauté des bailleurs de fonds;
- Alors que le PNUD a principalement appuyé des initiatives de relèvement économique dans des régions ciblées pendant la période 2011-2013, les dimensions liées au suivi des OMD, à la réduction de la pauvreté, l'atténuation des disparités régionales, la dynamisation des économies locales et la génération de moyens d'existence durables restent à être renforcées afin de pérenniser les acquis récents de la transition.

9. Il convient également de mettre en exergue la nécessité :

- D'inscrire les activités entreprises dans un appui à caractère durable et d'associer les acteurs de la société civile, dans le cadre d'un renforcement des mécanismes de redevabilité sociale, pour l'appropriation et la pérennisation des réformes;
- De capitaliser sur les acquis du processus constitutionnel afin de renforcer les capacités des institutions démocratiques et notamment celles du parlement, de l'administration électorale et de l'instance chargée de conduire le processus de justice transitionnelle;
- D'aider le Gouvernement à approfondir les interventions relatives à l'emploi et à concevoir des programmes porteurs d'innovation et d'accès au savoir;

- De promouvoir une approche intégrée soutenant la planification et la coordination des acteurs du développement au niveau local et susceptible de créer une masse critique d'effets et d'éclairer les politiques publiques au niveau national en matière de réduction de la pauvreté, de création d'emplois et de croissance inclusive;
- D'appuyer le Gouvernement dans la coordination de l'appui des partenaires afin d'améliorer l'efficacité des politiques sectorielles;
- De consolider le ciblage des domaines et zones d'interventions pour renforcer l'impact des interventions;
- De soutenir le Gouvernement et les partenaires nationaux dans le partage de l'expérience et les enseignements de la transition en Tunisie, au niveau régional et global.

10. Sur la base des avantages comparatifs de chacun une coopération étroite sera développée avec les entités ci-après : HCDH, UNESCO, ONUDC et UNOPS sur les questions de gouvernance, ONUDI, BIT, CNUCED et UNOPS sur la génération de revenus et d'emplois, FAO, FENU, FIDA, ONU-Femmes, OIM et PVNU pour le développement régional, CESA, UNICEF, FNUAP, OMS, ONU-Femmes et ONUSIDA sur les questions de pauvreté, de vulnérabilité, de protection sociale et de genre, et OCHA, FAO, HCR, PNUE et OIM sur les enjeux liés à la prévention et à la gestion des crises et catastrophes.

11. Des synergies seront également recherchées avec les partenaires traditionnels bi- et multilatéraux, ainsi qu'avec les donateurs émergents, autour des dimensions liées à l'inclusion économique et sociale, l'emploi, le développement régional et l'environnement, mais également sur les volets relatifs au soutien à la gouvernance démocratique et à la participation citoyenne. Le PNUD collaborera également sur ces aspects avec le secteur privé et soutiendra le partenariat public-privé.

12. L'efficacité globale de l'aide gagnera cependant à la mise en place, par le Gouvernement, d'un dispositif holistique de coordination, de gestion et de suivi de l'aide, des politiques sectorielles et des réformes, qui sera appuyé par le PNUD.

II. Priorités du programme et partenariats

13. En réponse aux priorités nationales, le programme proposé s'inscrit dans le cadre des orientations définies par le Plan stratégique 2014-2017 et entend accompagner la Tunisie, à une étape charnière de sa transition, dans la construction d'un système démocratique et d'un modèle de croissance inclusif et durable favorisant la réduction de la pauvreté, l'atténuation des inégalités et de l'exclusion, notamment au niveau local.

14. Un accent particulier sera mis sur les jeunes, les femmes, les populations à besoins spécifiques et les zones les plus vulnérables. Le renforcement des capacités des acteurs sera aussi au cœur de la stratégie d'intervention.

15. Ce programme – articulé autour de quatre résultats principaux – est présenté ci-après selon les trois domaines d'intervention de fond adoptés dans le Plan stratégique 2014-2017.

Modes de développement durable

16. Le programme vise à accompagner le Gouvernement dans la mise en place de nouvelles politiques publiques porteuses de progrès significatifs en matière de développement humain, de réduction de la pauvreté et de création d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes. Le PNUD entend contribuer aux changements ci-après :

17. **Planification du développement, réformes des politiques et plaidoyer à travers** : a) l'appui à l'élaboration d'une vision prospective de développement intégrant des objectifs de développement durable (ODD), favorisant la mise en place d'une stratégie de croissance accélérée et inclusive et le soutien à des politiques publiques efficaces et coordonnées, et permettant la création de moyens d'existence durables; b) le soutien à l'amélioration des instruments de planification et le renforcement des fonctions de gestion stratégique du développement, notamment à travers le renouveau des instruments de planification/programmation et leur cohérence opérationnelle; c) le renforcement de la capacité nationale de statistique sociale dans le domaine du développement humain et de la pauvreté, qui revêt une importance cruciale dans l'identification des dynamiques de pauvreté afin d'appuyer la définition de politiques publiques cohérentes et efficaces; d) la promotion des mécanismes de coordination des politiques sectorielles et de gestion des financements extérieurs.

18. **Planification au niveau infranational** : Le PNUD entend, à travers une approche intégrée, soutenir l'amélioration des conditions de vie des populations dans deux zones pilotes identifiées parmi les gouvernorats à plus faible niveau de développement humain, par le développement des capacités des acteurs, la dynamisation des économies locales dans un cadre de coordination et de planification participatifs s'articulant et capitalisant sur les investissements publics, les initiatives privées et celles de la coopération décentralisée. Ces appuis viseront : a) la promotion d'une dynamique de croissance inclusive au niveau local; b) le soutien à l'emploi et à la création de moyens d'existence durables; c) l'accès au financement et le développement des compétences pour un accès élargi à une microfinance inclusive et à la technologie, répondant notamment aux besoins des femmes; d) le développement des capacités de dialogue et de concertation afin de consolider la cohésion sociale et la participation citoyenne. Les leçons apprises permettront d'éclairer les politiques nationales et de favoriser un passage à l'échelle.

19. Dans le cadre de cette approche intégrée seront promues, notamment au niveau local, **des initiatives adaptables relatives aux capacités de production durable par** : a) le renforcement du cadre institutionnel régissant le développement durable; b) la préservation des ressources naturelles, l'optimisation des ressources énergétiques et la promotion d'un développement à faibles émissions de carbone; c) la promotion de la participation et d'une culture de la citoyenneté environnementale.

Gouvernance démocratique inclusive et efficace

20. **Politiques et capacités pour une gouvernance plus responsable, ouverte et efficace** : Le programme vise à conforter les acquis de la transition et les dispositions de la nouvelle constitution à travers la consolidation de l'état de droit et des institutions démocratiques. Il entend, à travers une approche complémentaire,

renforcer les capacités des institutions à assumer pleinement leurs missions et celles de la société civile à en assurer le suivi. Il contribuera ainsi à promouvoir les mécanismes de redevabilité sociale et de contrôle citoyen de l'action publique, insistant sur la nécessité de considérer les citoyens, notamment les femmes, les jeunes et les plus défavorisés, comme les bénéficiaires ultimes des réformes et les acteurs des processus de transformation. Le programme contribuera par ailleurs à la réforme de l'État et au renforcement de sa capacité à proposer des services répondant aux attentes des citoyens, à travers une administration plus efficace, transparente et redevable de son action. À cet effet, il appuiera la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de décentralisation et contribuera à la mise en place d'un système de gouvernance locale efficace permettant la définition concertée de priorités de développement.

Renforcement de la résilience

21. En dépit des avancées, la transition reste confrontée à un contexte socio-économique et sécuritaire difficile alimentant la polarisation politique et sociale et se traduisant par des crises récurrentes susceptibles de fragiliser les acquis engrangés. L'émergence d'une société civile active et l'ouverture des acteurs au dialogue ont néanmoins permis de maintenir le consensus national, démontrant la capacité de résilience du pays aux risques d'instabilité, et continueront à être renforcées dans le cadre du programme. L'accent mis sur l'appui aux modes de développement durable – y compris au niveau local – sera également une composante importante du renforcement de la cohésion sociale et de la résilience communautaire.

22. La résilience aux risques de catastrophes naturelles sera également soutenue à travers : a) l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets; b) le renforcement des capacités nationales et locales en matière de prévention, de gestion et de réduction des risques de catastrophes.

23. Le programme entend contribuer au renforcement des capacités nationales et soutenir le partage d'expériences et de bonnes pratiques à travers une stratégie de coopération sud-sud et triangulaire capitalisant notamment sur les leçons apprises du processus de transition tunisien. La mise en place de partenariats et de stratégies d'intervention sur la base de priorités communes s'avèrera également primordiale, tant au sein du système des Nations Unies qu'avec les bailleurs de fonds traditionnels et autres (nations émergentes, société civile, fondations, secteur privé). Pour ce faire, le programme appuiera la systématisation des enseignements dans les domaines clefs, l'inventaire de l'expertise disponible et l'activation des échanges dans la région arabe et globalement.

III. Gestion du programme et des risques

24. La majorité des interventions seront mises en œuvre selon la modalité de l'exécution nationale, avec pour objectif un cofinancement substantiel du Gouvernement. Basé sur les capacités et les avantages comparatifs du PNUD, le programme sera mis en œuvre conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats et de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT).

25. Les principaux risques susceptibles d'entraver la bonne exécution du programme tiennent à la volatilité de la situation sociopolitique et sécuritaire tant au

niveau national que régional, à la détérioration de la conjoncture économique internationale, à la résistance des acteurs vis-à-vis des réformes, à un déficit persistant en ressources humaines et financières et à la faiblesse des capacités en matière d'exécution financière. Des mécanismes de remédiation adaptés seront développés, par exemple le renforcement des capacités de gestion financière. Le bureau de pays capitalisera sur l'unité « Programme Management Support Unit » créée en 2013 pour atténuer ces risques et aura recours lorsque nécessaire à la modalité de l'exécution directe et du traitement accéléré. Les fonctions suivi-évaluation, gestion des connaissances et communication seront renforcées, permettant de valoriser les résultats obtenus et leur impact. Ces éléments favoriseront la mobilisation de ressources additionnelles.

26. Le présent document met en exergue la contribution du PNUD à l'obtention des résultats nationaux et sert de référence au Conseil d'administration en matière de redevabilité quant à l'alignement des résultats et des ressources affectées. Les responsabilités des gestionnaires au niveau national, régional et du siège relatives aux programmes de pays sont décrites dans les politiques et procédures opérationnelles et programmatiques ainsi que dans le cadre de contrôle interne de l'organisation.

IV. Suivi et évaluation

27. Le Ministère des affaires étrangères mettra en place un comité de pilotage qui assurera sur une base annuelle le suivi de la mise en œuvre du programme, conformément aux procédures de suivi et d'évaluation du PNUAD. Le PNUD accordera une importance particulière à ce volet afin d'assurer une meilleure supervision et coordination du programme, le suivi efficient des projets, ainsi que l'évaluation de leur impact. Il sera procédé, lors de la formulation des projets, à des consultations élargies des partenaires et bénéficiaires afin de définir les meilleures stratégies de gestion du programme et des risques. Ces différents éléments inspireront une stratégie de génération et de capitalisation des connaissances sur les processus de développement humain susceptible de produire de l'innovation et du changement.

28. Les interventions envisagées sont en lien direct avec les résultats attendus du PNUAD. Un examen associant la partie nationale, les bénéficiaires et des institutions académiques et de recherche sera conduite en 2017 afin d'évaluer à mi-parcours la réalisation des résultats et de réorienter les stratégies au besoin. Au cours du cycle 2015-2019, un rapport sur les progrès réalisés par le SNU sera élaboré et il sera procédé à des évaluations de projet systématiques.

29. Le Gouvernement tunisien et le SNU conviennent d'adopter une approche souple et flexible pour gérer la mise en œuvre du PNUAD et des programmes pays des agences en fonction du contexte spécifique de la Tunisie. Des collaborations seront développées avec la BAfD, la CESAO, l'UNICEF et le FNUAP afin de renforcer les capacités des institutions statistiques en matière de collecte et d'analyse, pour une meilleure connaissance des phénomènes de pauvreté et de vulnérabilité, notamment au niveau désagrégé. Des rapports périodiques, tels que ceux qui sont établis dans le cadre du suivi post-2015 des ODD, permettront de capitaliser sur ces données.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République tunisienne (2015-2019)

(Lorsque des sigles et acronymes apparaissent dans le texte, se reporter à la liste de la dernière page)

Priorité ou objectif national : Ancrage des principes démocratiques à travers la consécration de l'état de droit et l'édification d'un nouveau projet de société plus inclusif et équilibré fondé sur la liberté, la bonne gouvernance et la justice sociale

Effet PNUAD n° 1 : D'ici à 2019, les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles, dans le respect des principes universels des droits de l'homme, de la démocratie et de l'égalité de genre.

Objectif du Plan stratégique correspondant : Les systèmes de gouvernance démocratique renforcés répondent aux attentes des citoyens en matière de liberté d'expression, de développement, d'état de droit et de responsabilité devant le peuple.

<i>Résultats du PNUAD (indicateurs, données de référence et cibles)</i>	<i>Sources des données, fréquence des collectes et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, données de référence et cibles)</i>	<i>Principaux partenaires/ cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat (dollars des États-Unis)</i>
Nombre de textes relatifs aux instances nationales soutenues intégrant les normes internationales et les bonnes pratiques Donnée de référence : 0 Cible : 7 Nombre de rapports annuels élaborés par les instances démocratiques et les organes de régulation Donnée de référence : 0 Cible : 35 Existence d'une stratégie nationale de réforme du système judiciaire Donnée de référence : non Cible : stratégie et plan d'action élaborés	1.1.1. Rapports de l'Instance Vérité dignité-IVD (2015; 2017; 2019) 1.1.2. Enquête du Ministère de la justice (2013, 2016, 2019) 1.1.3. Ministère de l'intérieur (2017, 2019) 1.1.4. Rapports périodiques du Comité international de coordination des Institutions nationales des droits de l'homme (2013, 2017, 2019) Les enquêtes futures fourniront des données ventilées par sexe, âge et région pour les indicateurs 1 et 2	1.1. Les capacités des institutions garantes de l'état de droit sont renforcées, assurant un meilleur accès à la justice et à la sécurité, notamment pour les plus vulnérables, dans le respect des normes internationales <i>Indicateurs :</i> 1.1.1. % des victimes enregistrées par l'IVD recevant un appui du programme; 1.1.2. Nb de postes de sécurité ayant adopté le modèle de police de proximité, recevant un appui (y compris habilitation juridique); 1.1.3. Nb de textes juridiques encadrant l'action des forces de sécurité révisés sur la base des normes internationales <i>Données de référence :</i> 1.1.1. 0 %; 1.1.2. 0; 1.1.3. Procédures opérationnelles permanentes régissant les interventions de la police et la loi 69-4 existantes <i>Cibles :</i> 1.1.1. 30 % des victimes (dont au moins 50 % de femmes) soutenues et plaidoyer engagé pour la généralisation du dispositif d'appui; 1.1.2. 30 dispositifs (dont au moins 1 au niveau de chacun des 14 gouvernorats prioritaires); 1.1.3. 3 nouveaux dispositifs	Instance Vérité et dignité (IVD) Ministère de la justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle Ministère de l'intérieur Institution nationale des droits de l'homme Organisations de la société civile Système des Nations Unies Union européenne Centre international pour la justice transitionnelle Centre international pour la prévention de la criminalité	Ressources ordinaires : 350 000 Autres ressources : 8 000 000

Résultats du PNUAD (indicateurs, données de référence et cibles)	Sources des données, fréquence des collectes et entités responsables	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, données de référence et cibles)	Principaux partenaires/ cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par résultat (dollars des États-Unis)
Existence d'une stratégie nationale de réforme de la sécurité répondant pleinement aux exigences de l'état de droit Donnée de référence : non Cible : stratégie et plan d'action élaborés	1.2.1. Rapports de formation, Parlement 1.2.2. Rapports de formation, Administration de l'État 1.2.3. et 1.2.4. Rapports de progrès des organisations de la société civile appuyées Les prochaines enquêtes fourniront des données ventilées par sexe, âge et région pour les indicateurs 1, 2 et 3	1.2 La participation citoyenne et les capacités des institutions et des contre-pouvoirs sont renforcées, permettant une meilleure reddition des comptes devant le peuple <i>Indicateurs</i> : 1.2.1. % des parlementaires bénéficiant de mesures de renforcement des capacités; 1.2.2. Nb de personnes-ressources issues de l'administration et de la société civile formées sur les questions de gouvernance démocratique; 1.2.3. Nb de personnes (avec un ciblage sur les jeunes et les femmes) bénéficiant des initiatives de promotion de la citoyenneté; 1.2.4. Nb d'initiatives de redevabilité sociale (dont la justiciabilité des droits) mises en œuvre <i>Données de référence</i> : 1.2.1. 0; 1.2.2. Académie sur la gouvernance créée; 1.2.3. 6 000 participants aux consultations sur le processus constitutionnel et 31 000 personnes touchées par les OSC; 1.2.4. 0 <i>Cibles</i> : 1.2.1. 100 %; 1.2.2. 1 000; 1.2.3. 87 000 ; 1.2.4. 20	Parlement Administration de l'État Organisations de la société civile Citoyens SNU Union européenne Parlement européen	

Effet PNUAD n° 2 : D'ici à 2019, l'État adopte une nouvelle organisation territoriale décentralisée répondant aux aspirations des Tunisiens à un modèle de gouvernance démocratique basé sur la participation citoyenne et la responsabilité devant le peuple

Objectif du Plan stratégique correspondant : Les systèmes de gouvernance démocratique renforcés répondent aux attentes des citoyens en matière de liberté d'expression, de développement, d'état de droit et de responsabilité devant le peuple

Résultats du PNUAD, (indicateurs, données de référence et cibles)	Source des données, fréquence des collectes et entités responsables	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, données de référence et cibles)	Principaux partenaires/ cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par résultat (dollars des États-Unis)
Existence d'un cadre juridique mettant en place une nouvelle organisation administrative aux niveaux régional et local Donnée de référence : non Cible : oui Nombre de rapports annuels (d'exécution des budgets régionaux) publiés par les instances élues au	2.1.1. Parlement 2.1.2. MDCI 2.1.3. Enquête, MDCI (2015; 2019) 2.1.4. MDCI	2.1. Une stratégie nationale de décentralisation est appuyée et contribue à un système de gouvernance locale efficace permettant l'amélioration de la qualité des services aux citoyens <i>Indicateurs</i> : 2.1.1. Existence d'un avant-projet de loi-cadre sur la décentralisation; 2.1.2. % de membres (H/F) des conseils locaux formés dans les gouvernorats pilotes; 2.1.3. Système d'évaluation de perception de la qualité des services municipaux et administratifs dans les gouvernorats pilotes	SE – Développement et coopération internationale SE – Affaires régionales et locales Offices de développement régional Autorités régionales et locales Système des Nations Unies Union européenne	Ressources ordinaires : 500 000 Autres ressources : 14 000 000

Résultats du PNUAD, (indicateurs, données de référence et cibles)	Source des données, fréquence des collectes et entités responsables	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, données de référence et cibles)	Principaux partenaires/ cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par résultat (dollars des États-Unis)
niveau régional Donnée de référence : 0 Cible : 24*5 Nombre de gouvernorats ayant organisé des consultations avec les citoyens et la société civile (sur les plans d'action ou les budgets régionaux) Donnée de référence : 0 Cible : 24 Nombre de sites web des conseils régionaux créés, permettant aux citoyens d'accéder à une information fiable Donnée de référence : 0 Cible : 24 Niveau de satisfaction des citoyens à l'égard des services rendus par les services régionaux Donnée de référence : à définir Cible : au moins 50 %	1.2.1. Rapports de formation, Parlement 1.2.2. Rapports de formation, Administration de l'État 1.2.3. et 1.2.4. Rapports d'activités des associations Les prochaines enquêtes fourniront des données ventilées par sexe, âge et région pour les indicateurs 1, 2 et 3	<i>Données de référence</i> : 2.1.1. Absence de cadre juridique clair; 2.1.2. 0; 2.1.3. Absence de système participatif d'évaluation de la qualité des services municipaux et administratifs; 2.1.4 Expérience des maisons des services administratifs <i>Cibles</i> : 2.1.1. Avant-projet de loi disponible; 2.1.2. 100 % de membres des conseils locaux (dont 50 % de femmes) formés dans les gouvernorats pilotes; 2.1.3. Système d'évaluation participatif de la qualité des services disponible 2.2. Les acteurs nationaux sont appuyés pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de bonne gouvernance, dont un système national d'intégrité efficace <i>Indicateurs</i> : 2.2.1. Projet de stratégie nationale de bonne gouvernance; 2.2.2. Projet de loi relatif à l'instance de lutte contre la corruption; 2.2.3. Nb de plans sectoriels de lutte contre la corruption; 2.2.4. Observatoire indépendant de la corruption <i>Données de référence</i> : 2.2.1. Inexistant 2.2.2. Inexistant; 2.2.3. 0; 2.2.4. Inexistant. <i>Cibles</i> : 2.2.1. Projet de stratégie élaboré ; 2.2.2. IProjet de loi élaboré; 2.2.3. 3 plans sectoriels développés; 2.2.4. Observatoire mis en place	Banque mondiale Instance nationale de lutte contre la corruption Présidence de Gouvernement SE – Gouvernance et fonction publique Ministère de la justice et des droits de l'homme Ministère de l'économie et des finances Secteur privé Organisations de la société civile SNU Banque mondiale OCDE	
Priorité ou objectif national : Assurer un développement inclusif et équilibré intégrant la gestion durable des ressources naturelles, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, la réduction des risques et la gestion des impacts du changement climatique et des crises humanitaires d'origine naturelle; Pousser le rythme de croissance à travers l'accélération de la transformation structurelle de l'économie afin de créer des emplois suffisants en nombre et en structure de qualifications et de répartition régionale				
Effet PNUAD n° 3 : D'ici à 2019, l'État met en œuvre un nouveau modèle de développement économique et social équitable, inclusif, durable et résilient créateur de richesses et d'emplois				
Objectif du Plan stratégique correspondant : Croissance et développement inclusifs et durables intégrant des capacités productives qui créent de l'emploi et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus				

Résultats du PNUAD (indicateurs, données de référence et cibles)	Sources des données, fréquence des collectes et entités responsables	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, données de référence et cibles)	Principaux partenaires/ cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par résultat (dollars des États-Unis)
Nombre de gouvernorats ayant participé aux consultations Donnée de référence : 0 Cible : 2 Existence d'une vision stratégique de développement incluant le nouveau modèle économique Donnée de référence : Vision Tunisie 2030 formulée en 2010 et non validée Cible : Vision stratégique et nouveau modèle économique Existence d'un système de suivi des ODD Donnée de référence : non Cible : oui	Rapports des consultations. Ministères du plan, du développement et des finances Ministère du plan Présidence du Gouvernement, Journal officiel de la République tunisienne (JORT) Rapports périodiques des Ministères du plan, des finances, des affaires étrangères, Banque centrale tunisienne	3.1. Les mécanismes de planification, de suivi et d'évaluation sont renforcés afin de soutenir des politiques publiques efficaces et équitables <i>Indicateurs</i> : 3.1.1. et 3.1.2. Projet de vision prospective et projet de nouveau plan quinquennal élaborés sur la base d'un processus respectueux des droits de l'homme; 3.1.3. Rapports nationaux périodiques sur les ODD; 3.1.4. Projets de textes réglementaires organisant la coordination des politiques publiques intégrant le suivi des réformes et de l'aide; 3.1.5. Plateforme intégrée de gestion de l'aide <i>Données de référence</i> : 3.1.1. 0; 3.1.2. 0; 3.1.3. Inexistants; 3.1.4. Sans objet; 3.1.5. 0 <i>Cibles</i> : 3.1.1. 1; 3.1.2. 1; 3.1.3. Un rapport périodique et 3 rapports annuels publiés; 3.1.4. Dispositif institutionnel incluant arrêtés et décrets d'application proposés; 3.1.5. Plateforme fonctionnelle et rapports produits	MEF SE – DCI Ministères concernés Gouvernorats Société civile, y compris acteurs techniques Institutions de recherche Partenaires sociaux (syndicats, patronat) CNS INS ITES ITCEQ CRES Banque centrale tunisienne Système des Nations Unies Union européenne Banque africaine de développement	Ressources ordinaires : 800 000 Autres ressources : 2 500 000
Utilisation d'outils affinés de mesure et d'analyse de la pauvreté Donnée de référence : non Cible : oui Nombre de régions disposant d'un indice de développement humain (IDH) régionalisé Donnée de référence : 0 Cible : 3	Rapports de l'Institut national de la statistique (INS) INS Ministère du développement et de la coopération internationale, INS, CRES Enquêtes ménages, plan quinquennal, documents de politique et de stratégie sectoriels, rapports de suivi des ODD	3.2. Les outils de mesure et d'analyse de la pauvreté et de la vulnérabilité sont soutenus et affinés afin d'orienter la formulation et la mise en œuvre de politiques publiques efficaces, efficientes et équitables <i>Indicateurs</i> : 3.2.1. Qualité analytique des rapports produits par les structures de données statistiques; 3.2.2. Mise au point et évolution d'un IPM; 3.2.3. Base méthodologique de détermination d'un indice de développement au niveau régional définie de façon participative <i>Données de référence</i> : 3.2.1. Rapports à dimension essentiellement descriptive; 3.2.2. 0; 3.1.3. Indices régionalisés établis sans cohérence méthodologique	MEF SE – DCI INS Ministère des affaires sociales CRES Ministères concernés Offices de développement régionaux concernés Société civile Partenaires sociaux	

Résultats du PNUAD (indicateurs, données de référence et cibles)	Sources des données, fréquence des collectes et entités responsables	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, données de référence et cibles)	Principaux partenaires/ cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par résultat (dollars des États-Unis)
--	--	---	--	---

Cibles : 3.2.1. Rapports exploités (plan quinquennal, documents de politique et stratégie sectoriels);
3.2.2. IPM élaboré; 3.2.3. IDR disponibles

Système des Nations Unies
BAfD
Banque mondiale
Universités d'Oxford
et de Bordeaux
AFRISTAT, INSEE

Effet PNUAD n° 4 : D'ici à 2019, les acteurs régionaux gèrent les ressources régionales avec efficience et les exploitent d'une manière optimale, durable et inclusive

Objectif du Plan stratégique correspondant : Croissance et développement inclusifs et durables intégrant les capacités productives nécessaires pour créer de l'emploi et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus

Résultats du PNUAD (indicateurs, données de référence et cibles)	Sources des données, fréquence des collectes et entités responsables	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, données de référence et cibles)	Principaux partenaires/ cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par résultat (dollars des États-Unis)
--	--	---	--	---

Nombre de plans de développement régionaux élaborés intégrant les potentialités spécifiques du territoire et les dimensions environnementales Donnée de référence : 0 Cible : 24 Existence de contrats/régions permettant une autonomisation renforcée des régions avec des ressources financières et des moyens humains appropriés Donnée de référence : non Cible : oui Nombre de programmes mis en place au niveau régional pour améliorer l'accès aux possibilités de travail décent et d'emploi indépendant	Document de programme signé Rapports et comptes rendus de réunions www.mdc.gov.tn, sites web des offices de développement régionaux www.mdc.gov.tn, sites web des régions Sites internet des régions, du MDCI et du MFPE Documents de projets/programmes Rapports d'évaluation des projets/programmes	4.1. Des plans de développement locaux valorisant les potentialités du territoire sont élaborés dans deux zones pilotes et une stratégie de généralisation est formulée <i>Indicateurs :</i> 4.1.1. Dispositif de coordination et structure locale de coordination; 4.1.2. Plans de développement intégrant la dimension environnementale et soutenant l'intégration économique des femmes et des jeunes; 4.1.3. Nb d'outils de financement du développement au niveau local; 4.1.4. Nb de nouvelles entreprises appuyées et nb d'emplois créés grâce aux initiatives du PNUD; 4.1.5. Nb de projets favorisant le relèvement économique et le développement local soutenus, avec un ciblage sur les jeunes et les femmes; 4.1.6. Nb de bénéficiaires d'actions de volontariat <i>Données de référence :</i> 4.1.1. Éléments de coordination existant à l'ODS, inexistantes au niveau de l'ODNO; 4.1.2. Plans de développement rural intégré, Plans de développement agricole intégré, 6 PARE; 4.1.3. 0; 4.1.4. 544 et 1 553; 4.1.5. 83; 4.1.6. 0	SE – DCI Offices de développement régionaux MFPE Ministère des affaires sociales Ministère de la jeunesse, de la femme et de la famille Ministère de l'agriculture Ministère du développement durable ATCT et API UTICA et UGTT Conect Système des Nations Unies Union européenne Banque mondiale	Ressources ordinaires : 1 109 000 Autres ressources : 12 880 000
---	--	--	--	--

Résultats du PNUAD (indicateurs, données de référence et cibles)	Sources des données, fréquence des collectes et entités responsables	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, données de référence et cibles)	Principaux partenaires/ cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par résultat (dollars des États-Unis)
Donnée de référence : 0 Cible : 15		<i>Cibles</i> : 4.1.1. 2; 4.1.2. 2 plans de développement régionaux élaborés; 4.1.3. 1 outil ; Fonds de développement locaux; 4.1.4 200 et 4 000; 4.1.5. 500; 4.1.6. 500 jeunes, dont 50 % de femmes	Confédération suisse Royaume du Luxembourg Japon GIZ Enda Maghreb France Volontaires Croissant-Rouge tunisien Secteur privé Société civile	
Documents officiels et rapports nationaux (communications nationales, rapports de suivi ou d'évaluation) Sites web des ministères JORT		4.2. Des solutions sont élaborées au niveau national et local pour une gestion durable des ressources naturelles <i>Indicateurs</i> : 4.2.1. Cadre institutionnel pour une gestion intégrée et durable des ressources naturelles; 4.2.2. Outils d'aide à la décision pour une meilleure gestion des ressources naturelles; 4.2.3. Nombre d'OSC renforcées, y compris par le volontariat <i>Données de référence</i> : 4.2.1. Révision du cadre juridique et institutionnel des codes Eaux, Environnement et Forêt en cours, 2ème communication nationale, stratégie nationale pour l'économie verte en cours de formulation; 4.2.2. Système d'information national sur les ressources en eau en cours d'élaboration; 4.2.3. 75 <i>Cibles</i> : 4.2.1. Cadre institutionnel pour une gestion intégrée et durable des ressources naturelles renforcé et amélioré; 4.2.2. Plan d'action et stratégie pour la lutte contre la désertification et la préservation de la biodiversité alignés sur les stratégies onusiennes, 3ème communication nationale soumise; 4.2.3. 150	Ministère du développement durable Ministère de l'agriculture Ministère de l'intérieur ANME Offices de développement régionaux Société civile SNU Fonds pour l'environnement mondial Confédération suisse Union européenne Banque africaine de développement France	
Documents officiels et rapports nationaux et régionaux www.anme.nat.tn		4.3. Des stratégies pour un développement à faibles émissions de carbone, basé sur une meilleure efficacité énergétique, sont soutenues au niveau national et local <i>Indicateurs</i> : 4.3.1. Stratégie pour le développement à faibles émissions de carbone; 4.3.2. 2 stratégies	ANME SE – DCI Ministère des finances INS Ministère de l'industrie	

Résultats du PNUAD (indicateurs, données de référence et cibles)	Sources des données, fréquence des collectes et entités responsables	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, données de référence et cibles)	Principaux partenaires/ cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par résultat (dollars des États-Unis)
		pour la maîtrise de l'énergie dans deux régions pilotes; 4.3.3. Plan d'action pour la réduction de la précarité énergétique <i>Données de référence</i> : 4.3.1. et 4.3.3. Stratégie efficacité énergétique et énergie renouvelable 2014-2020 formulée, Stratégie et portefeuille NAMA dans le secteur de l'énergie élaborés, Plan solaire tunisien adopté; 4.3.2. Bilan carbone de la ville de Sfax <i>Cibles</i> : 4.3.1. Stratégie élaborée; 4.3.2. 2 stratégies élaborées; 4.3.3. Plan d'action adopté	Ministère du développement durable Offices de développement régionaux Société civile Secteur privé et UTICA SNU Fonds pour l'environnement mondial Union européenne	
Existence d'une nouvelle réglementation régissant la prévention et la gestion des crises et des catastrophes Donnée de référence : non Cible : oui Existence d'un manuel de procédures établi de manière concertée Donnée de référence : non Cible : oui Nombre d'associations ayant inscrit le manuel de procédure dans les plans régionaux de lutte contre les catastrophes Donnée de référence : 0 Cible : 120	JORT Manuel de procédures sur la prévention et la gestion des crises et catastrophes Rapport annuel de la Commission régionale de lutte contre les catastrophes Documents officiels et rapports nationaux Documents de projets/programmes	4.4. Les cadres et systèmes permettant une meilleure prévention et gestion des risques de catastrophes sont élaborés, favorisant une meilleure résilience des communautés et des écosystèmes <i>Indicateurs</i> : 4.4.1. Cadre institutionnel et réglementaire et plateforme de coordination, mécanismes d'alerte précoce; 4.4.2. Stratégies innovantes d'adaptation aux risques liés au changement climatique; 4.4.3. Capacités des communautés, et notamment des femmes, renforcées en matière de prévention et de gestion des risques <i>Données de référence</i> : 4.4.1. Cadre institutionnel et réglementaire inadapté, 1er rapport national Hyogo 2005-2015 soumis, Commission nationale et commissions régionales pour la gestion de catastrophes existantes; 4.4.2. 3 stratégies sectorielles et 1 stratégie nationale existantes; 4.4.3. Inexistant <i>Cibles</i> : 4.4.1. Projet de nouvelle réglementation régissant la prévention et la gestion des risques et catastrophes et mécanisme d'alerte rapide testé dans 2 zones; 4.3.2. Au moins 2 plans d'aménagement côtier innovants élaborés; 4.4.3. Manuels de procédures établis en association avec les communautés et notamment les femmes	Ministère de l'intérieur/ONPC Ministère de l'équipement et du développement durable Ministère de la défense UTSS ANPE APAL Gouvernorats et communes concernés Société civile INM INSTM SNU Fonds pour l'environnement mondial Union européenne	Ressources ordinaires : 300 000 Autres ressources : 6 500 000

Liste des sigles et abréviations

ADR	Assessment of Development Results
Afristat	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
ANME	Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie
ANPE	Agence nationale de protection de l'environnement
APAL	Agence de protection et d'aménagement du littoral
API	Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation
ATCT	Agence tunisienne de coopération technique
BAfD	Banque africaine de développement
BIT	Bureau international du travail
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CNS	Conseil national de la statistique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CRES	Centre de recherches et d'études sociales
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GIZ	Agence allemande de coopération
HACT	Politique harmonisée concernant les transferts de fonds
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDH	Indice de développement humain
IDR	Indice de développement humain régional
INM	Institut national de la météorologie
INS	Institut national de la statistique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSTM	Institut national des sciences et technologies de la mer
IPM	Indice pauvreté multidimensionnelle
ITCEQ	Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives
ITES	Institut tunisien des études stratégiques
IVD	Instance Vérité et dignité

JORT	Journal officiel de la République tunisienne
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MFPE	Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi
NAMA	Nationally Appropriate Mitigation Actions
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCHA	Bureau de la coordination des affaires Humanitaires
ODD	Objectifs de développement durable
ODNO	Office de développement du Nord-Ouest
ODS	Office de développement du Sud
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONPC	Office national de la protection civile
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OSC	Organisation de la société civile
PARE	Plans d'action régionaux pour l'emploi
PMSU	Programme Management Support Unit
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PVNU	Programme des Volontaires des Nations Unies
SE – DCI	Secrétaire d'État – Développement et Coopération internationale
SE	Secrétaire d'État
MDCI	Ministère du développement et de la coopération internationale
SNU	Système des Nations Unies
STT	Stratégie d'appui à la transition
UGTT	Union générale tunisienne du travail
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UTICA	Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
UTSS	Union tunisienne de solidarité sociale
